

Le Conseil d'Etat a encore frappé : le porno pour tous.



Article rédigé par *Michel Janva*, le 29 septembre 2016

[Source :Le Salon Beige]

Le Conseil d'État a décidé que le film pornographique *La vie d'Adèle* doit seulement être interdit aux moins de 12 ans.

Lors de sa sortie en 2013, le film avait été interdit aux moins de 12 ans. Mais cela avait été contesté par l'association Promouvoir. D'abord, devant le tribunal administratif de Paris, qui l'avait déboutée. Puis devant la cour administrative d'appel, qui lui avait donné raison le 8 décembre 2015. Le ministère de la Culture avait alors décidé de porter l'affaire devant le Conseil d'État. La plus haute juridiction française a rendu son verdict mercredi 28 septembre, et cassé l'arrêt de la cour d'appel, qui devra donc revoir sa copie. Pour les juges

"les scènes de sexe en cause sont exemptes de toute violence et filmées sans intention dégradante. Elles s'insèrent de façon cohérente dans la trame narrative globale de l'oeuvre, d'une durée de près de trois heures, dont l'ambition est de **dépeindre le caractère passionné d'une relation amoureuse entre deux jeunes femmes**".

Sic. Le ministère de la Culture a promis de prendre un décret pour assouplir les critères d'octroi des visas, et notamment **ne plus interdire aux moins de 18 ans les scènes de sexe non simulé**.